

Offre de stage

Expérimenter les pratiques « d'hydrologie régénérative » sur des secteurs stratégiques du bassin versant de la Dore »

Contexte du stage :

La Dore, principal affluent rive droite de l'Allier, s'écoule sur une longueur de 138 km depuis sa source dans les hauts plateaux du Livradois jusqu'à sa confluence avec l'Allier. Son bassin versant couvre une superficie totale de 1 707 km² pour un réseau hydrographique de 2 500 km de cours d'eau découpé en 30 masses d'eau superficielles. Les grands traits de l'occupation du sol montrent la faible urbanisation du territoire et l'importance de la couverture forestière. A savoir :

- Les surfaces urbanisées représentent 1% du territoire ; principalement concentrées le long des axes de la Dore et de la Durolle,
- Les surfaces agricoles représentent 44% de la superficie du bassin versant et sont majoritairement représentées par les prairies et les petits parcellaires culturels associés aux prairies,
- Les forêts recouvrent 54% de la superficie du bassin, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Elles sont présentes sur presque tout le territoire, avec une dominante au niveau des reliefs accidentés, peu productifs pour l'agriculture et difficiles d'accès (forêts de conifères et plantations de résineux à partir des années 1950).

Sur le bassin versant de la Dore, le Syndicat mixte du Parc porte une démarche territoriale liée au Grand Cycle de l'eau. Celle-ci s'articule de la manière suivante :

1. L'atteinte du bon état des masses d'eau visé par la DCE : le cadre commun suivi

Depuis des années, ce territoire s'est fixé des objectifs collectifs de travail :

- Répondre aux enjeux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, via le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE de la Dore,
- Répondre à l'obligation d'exercer la compétence GEMAPI transférée,
- Répondre aux enjeux de la Charte du Parc.

2. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Dore

Le SAGE, approuvé par arrêté préfectoral du 07 mars 2014, est l'outil stratégique de planification à l'échelle du bassin hydrographique de la Dore. Il a pour objectif principal la recherche d'un équilibre durable entre la protection des ressources et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

Sa mise en œuvre est portée par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Parmi les réflexions traitées dans le cadre du SAGE Dore, le syndicat mixte a engagé une étude "HMUC" (hydrologie, milieux, usages, climat) afin de quantifier la ressource en eau, recenser les prélèvements et les rejets, évaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau, et proposer des valeurs de référence pour organiser la gestion durable et équilibrée des ressources en eau, sujet majeur dans nos sociétés actuelles, en lien avec le changement climatique et les évolutions socio- démographiques des territoires.

« Expérimenter les pratiques d'hydrologie régénérative » afin de ralentir le cycle de l'eau est une action qui est ressortie des ateliers de concertation visant à finaliser cette étude d'ici fin 2025 avec la production d'un

3. Le projet de Charte du PNR Livradois-Forez 2026-2041

L'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est inscrit dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants.

L'eau et les milieux aquatiques font partie de l'ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient. Les signataires, s'engageant sur cette durée à faire de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés un défi collectif majeur.

La mesure 2.2.1 (mesure phare) Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés est une mesure très complète qui vise l'atteinte du bon état (écologique et chimique) des masses d'eau superficielles et souterraines. Elle fait le lien avec d'autres mesures de la Charte afin de tenir compte des enjeux de ressources en eau dans d'autres domaines tels que la préservation des milieux naturels, l'agriculture, la forêt, l'urbanisme et la préservation et restauration des sols.

4. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Dore

Depuis 2020, le syndicat mixte met en œuvre pour le compte de 7 EPCI-FP la compétence GEMAPI (et hors GEMAPI). Dans ce cadre, il pilote et met en œuvre un programme d'actions pluriannuel et pluri-thématique pour restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Elaboré en 2025, il s'agit à partir de 2026 de l'Accord de territoire bassin versant de la Dore 2026-2028.

Au sein du pôle Grand Cycle de l'eau, une cellule d'animation et une régie de travaux sont dédiées à ce programme.

Dans ce contexte, le Syndicat mixte du Parc souhaite lancer une réflexion sur la faisabilité et l'intérêt de l'application de l'hydrologie régénérative sur le bassin versant de la Dore

« L'Hydrologie Régénérative, vise à restaurer les cycles de l'eau douce par un aménagement adapté du territoire. Ce concept s'impose de plus en plus comme étant l'une des premières solutions clés à déployer. Que ce soit à l'échelle d'un bassin versant, d'un territoire ou d'une parcelle dédiée à une activité économique (comme l'agriculture ou la sylviculture), cette approche répondrait aux enjeux climatiques tout en contribuant à rétablir l'équilibre des écosystèmes et de la ressource en eau. »

Notamment, questionnée dans le cadre des réflexions portées durant l'étude HMUC, lors de la révision de la Charte du Parc Livradois-Forez (rappelées ci-dessus), ou envisagée par des porteurs de projets sur le bassin versant de la Dore, cette approche est de plus en plus mentionnée dans l'actualité de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dore.

La faisabilité et l'intérêt de l'application de l'hydrologie régénérative dans la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dore restent encore à évaluer. Pour cela, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez propose à un étudiant de travailler sur ce sujet lors d'un stage en 2026.

Objectif du stage :

Le stage a pour objectif d'expérimenter les principes de « l'hydrologie régénérative » dans la gestion des milieux aquatiques et dans le contexte de la Dore et à partir des ressources existantes sur le sujet :

- Partage d'expériences en cours sur d'autres bassins versant (bibliographie, REX)
- Traduire les principes de l'hydrologie régénérative au contexte de la Dore
- Expérimenter ces principes sur des secteurs pilotes à l'échelle de sous-bassins prioritaires (multi enjeux et secteurs déficitaires)

Missions du stagiaire :

Le stagiaire, encadré par le chargé de mission en charge de l'aval du bassin versant de la Dore dans l'AdT, proposera la manière dont il conviendrait d'appliquer l'hydrologie régénérative sur des secteurs pré-identifiés du bassin versant de la Dore.

Pour cela, le stagiaire aura à :

- Centraliser et partager la bibliographie et les retours d'expériences en cours sur le sujet (recherche bibliographique, prises de contact avec des organismes travaillant sur ce sujet ou des

collectivités/territoires qui mènent des opérations, ...), ses applications les réalisations faites et les retours d'expériences existants, ...

- Traduire les principes d'application au contexte de la Dore en collaboration avec les autres chargés de missions du Parc notamment les missions « Agriculture et Valorisation des produits », « Forêt et filière bois », « Grand Cycle de l'Eau » (infiltration eaux pluviales, redessiner le paysage agricole pour retenir les eaux de pluie, régénération naturelle des rivières, aménagements de bassin versants, mécanismes de l'eau pour le bénéfice de la production végétale, ...) ;
- Identifier des sites pilotes (reconnaissance de terrain) d'expérimentation sur des sous-bassins prioritaires (secteurs déficitaires en eau, avec enjeux multiples, ...) en proposant un volet opérationnel (rédaction d'un programme d'actions) ;
- Produire, au cours du stage une note synthétique à destination des élus et des acteurs du bassin versant, celle-ci présentera la traduction des principes d'hydrologie régénérative au contexte la Dore, les points de vigilance et les sites pilotes d'expérimentation (choix des secteurs et actions pressenties).

Le stagiaire pourra participer aussi à d'autres actions en cours de la cellule d'animation de l'Accord de territoire : suivi d'études ou de travaux et repérages cours d'eau et zones humides.

PROFIL SOUHAITE

Niveau de formation : Master 1 et Master 2 en environnement, écologie, gestion des milieux naturels, restauration des milieux aquatiques, agroécologie ;
Connaissance en SIG (QGIS) et suite bureautique office ;
Bonnes capacités rédactionnelles ;
Esprit d'équipe et aptitude au travail en autonomie, bonne organisation, sens de l'initiative et de la communication, bonne condition physique ;
Permis de conduire B et voiture indispensable.

CONDITIONS MATERIELLES

Stage de 5 à 6 mois sur la période février à septembre 2026 ;
Indemnité mensuelle : selon réglementation en vigueur ;
Déplacements : véhicule de service du syndicat mixte du Parc pour les trajets liés au stage ;
Hébergement et repas à la charge du stagiaire ; Tickets restaurant
Lieu de résidence administrative : Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez (Saint-Gervais-sous-Meymont – 63.

RENSEIGNEMENTS

Sylvain SAXER, chargé de mission : s.saxer@parc-livradois-forez.org 04 73 95 57 57.

MODALITES DE CANDIDATURE

Envoyer lettre de motivation et CV **avant le 26 Décembre 2025** à :
M. le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc – 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Ou par mail info@parc-livradois-forez.org

Les entretiens auront lieu le **mercredi 14 janvier décembre 2026** (avec une possibilité de visioconférence).